



Note d'information relative à l'offre de "parts de la coopérative" soumise par Emissions Zéro SC

Le présent document a été établi par Anne WOUTERS, directrice pour Emissions Zéro SC, ci-après dénommée "EZ".

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 8/02/2022.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Emissions Zéro détient des sociétés de production, le risque est global sur toutes les activités d'EZ. Il y a un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la part, en cas de
---	---

	<p>déévaluation des sociétés dans lesquels EZ a investi. Il y a des risques sur les opérations sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales. Ces risques peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, ... Cela inclut les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet visé. - insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation du projet en cours et la nécessité de trouver de nouveaux projets. - aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple : absence de vent) durant de nombreux mois. - risques financiers sur les commandes qui ne sont pas encore signées, sur les engagements fonciers. - risques liés aux contraintes de réalisation des travaux dépendantes des activités du site, et risques sur le planning.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Il n'y a pas de subvention.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>Risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clé. La situation où des personnes exerçant des fonctions clé au sein de la coopérative viendraient à quitter la coopérative, sans qu'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court et moyen terme sur son développement et sur ses résultats. Le Conseil d'Administration (CA) veille à la bonne constitution de ses équipes et à leur renouvellement constant. Le CA est sous la supervision de l'Assemblée Générale (AG) des coopérateurs avec la règle d'un humain, une voix. La documentation et les documents de suivi sont stockés sur un système informatique appartenant à la coopérative.</p> <p>L'AG est composée de l'ensemble des coopérateurs, actuellement plus de 2200 coopérateurs. Le CA est actuellement composé de 5 membres. Le risque que des administrateurs démissionnent existe, cela pourrait entraîner quelques retards dans la gestion des dossiers. La coopérative emploie des experts indépendants en fonction des besoins pour chacun des projets. Ces gestionnaires de projets sont également des personnes à responsabilités clés. Les projets sont gérés par des équipes composées de coopérateurs et d'experts.</p> <p>Il y a également un Conseil Consultatif des Coopérateurs, un groupe de réflexion, qui est garant des Statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur, qui est consulté préalablement aux grandes décisions stratégiques notamment les investissements et désinvestissements financiers significatifs, et qui observe les réunions de CA.</p>
Autres risques :	Néant

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Nanon 98, 5000 Namur, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative (SC)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0888.239.292
1.4 Site internet	https://www.emissions-zero.coop
2. Activités de l'émetteur	<p>La société a pour objet la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des techniques environnementales en particulier : la production d'électricité éolienne, solaire, hydraulique ou utilisant la biomasse ; la production de chaleur et/ou la cogénération utilisant le solaire, la biomasse ; le traitement des eaux, des déchets solides organiques ou non.</p> <p>Toute activité liée à l'utilisation rationnelle des énergies, liées à l'optimisation de la performance énergétique ainsi que celles liées à la sensibilisation à propos des enjeux de la transition énergétique</p>
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Néant
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Néant
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La société est gérée par son conseil d'administration composé de : FRANCOIS Joseph NN 490224-143.83 INSTALLE Marc NN 440907-003.95 SCHWARZBAUM Gaetan NN 840210-297.17 GILLON Xavier NN 840301-311.86 PILLIEZ Jean NN 740413-195.27
5.2 Identité des membres du comité de direction.	FRANCOIS Joseph, INSTALLE Marc, SCHWARZBAUM Gaetan, GILLON Xavier, PILLIEZ Jean, WOUTERS Anne.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Il n'y a pas d'administrateur-délégué. La gestion journalière est confiée à une directrice WOUTERS Anne.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable	Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre n'est provisionné.

et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	La direction de la coopérative est rémunérée selon ses prestations et tout au plus 50.000€/an.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Néant.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Néant.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Documents ci-joints. Les présents comptes annuels ont été audités, par un vérificateur aux comptes Hérold HONORE. Cet audit est annexé au rapport annuel disponible sur le site internet de la coopérative, il est accessible pour les coopérateurs. Pour les non-coopérateurs, il peut être transmis par courriel sur demande.
2. Fonds de roulement net.	Bilan prévisionnel au 31/12/2021 : 703.500 €
3.1 Capitaux propres.	Bilan prévisionnel au 31/12/2021 : 4.651.800 € Ratio de solvabilité au 31/12/2021 : 81%
3.2 Endettement.	Bilan prévisionnel au 31/12/2021 : 1.030.000 €
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Le break-even a déjà été atteint. La société est en bénéfice régulier.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	01/06/2039
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes	En 2020, pas de changement significatif. En 2021, la coopérative a levé 400.000 € d'obligations. Les fonds de la coopérative ont permis de lancer 3 projets : le projet Rièzes et Sart où une chaufferie

annuels annexés à la présente note.	biomasse est actuellement en construction ; la construction d'une éolienne à Fauvillers ; et le soutien au développement d'une société active dans le milieu agricole. Le montant total investi par la coopérative dans ces projets est de 576.000 €.
-------------------------------------	---

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part à 260€
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	4.100.000€
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	L'offre est ouverte en date du 8-02-2022.
3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 7-02-2023. Elle peut être clôturée prématurément si le capital souhaité est atteint.
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.
4. Droit de vote attaché aux parts.	L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires. Chaque actionnaire dispose d'une voix, et ce quel que soit le nombre de parts qu'il détient.
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	La société est administrée par un conseil d'administration composé de minimum TROIS membres et de maximum neuf membres, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme de quatre ans renouvelables. Il n'y a pas de quorum et pas de double majorité.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	En cas de sursouscription, les derniers arrivés seront remboursés intégralement.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	La coopérative Emissions Zéro a constitué une société de production SPV dénommée Moulin du Bois de la Hutte avec un
--	---

	<p>capital de 500.000 €.</p> <p>Le projet est d'acheter le permis unique d'une éolienne de 2,3 MW dans le parc de Houdeng-Goegnies.</p> <p>L'objectif de la coopérative Emissions Zéro est de lever un montant total de 1.600.000 €, cela permettra de financer le capital et un prêt subordonné à la SPV pour un montant de 1.100.000 €.</p> <p>L'éolienne sera commandée au premier semestre 2022.</p> <p>Le démarrage de l'activité est prévu fin 2023.</p>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Le CAPEX de projet est estimé à 3.850.000 €, il inclut : le rachat du permis à 375.000€, l'éolienne à 2.515.000€, le transport, le montage, l'analyse du sol, les options à 92.970€, la préparation du site à 294.000€, la connexion au réseau à 316.039€ et les câblages électriques interne du parc, les études, les assurances et la coordination à 226.809€, les intérêts intercalaires à 25.836€.</p> <p>Le reste des fonds sera utilisé pour couvrir le besoin en fonds de roulement et l'OPEX d'un montant moyen de 100.000€/an. Il inclut : maintenance, assurance, taxes, mesures de compensation, redevance locative, frais de fonctionnement et de gestion de la société, frais de garantie, entretiens des abords, provision de démantèlement, consommation électrique, ...</p> <p>Le reste du projet sera financé par une banque. Les montants susmentionnés investis seront suffisants pour la réalisation de projet. Au cas où les fonds récoltés ne seraient pas suffisants, la coopérative pourra envisager d'ouvrir le capital à d'autres coopératives citoyennes du réseau REScoop.</p> <p>La coopérative a également des interactions avec W.Alter.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	<p>La SPV souscrira à un emprunt bancaire complémentaire d'au moins 2.500.000 € auprès d'un établissement de crédit agréés en Belgique.</p>
4. Pour plus d'information veuillez consulter le plan financier disponible en annexe.	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts dans la coopérative Emissions Zéro.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Part normale de coopérateur.

2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	260 €
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2021	Sur base du bilan prévisionnel : 270 €
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	<p>Le remboursement des parts se fera au prix de la valeur comptable.</p> <p>Suivant le bilan, la valeur de la part correspond au capital libéré: augmenté des réserves à l'exclusion des réserves indisponibles, telles que la réserve légale ou les éventuels fonds spécifiques ; augmenté du bénéfice reporté de l'exercice (après affectation du bénéfice) ; diminué des pertes reportées; et diminuée des éventuels impôts auxquels le remboursement pourrait donner lieu ; divisé par le nombre de parts sociales (en tenant compte du fait que toutes les parts sociales ont été souscrites avec la même valeur nominale et qu'elles sont toutes entièrement libérées).</p>
2.6 Plus-value	Néant.
3. Modalités de remboursement.	<p>En référence à l'article 11. Et 11bis. Titres III des Statuts de la coopérative disponibles sur le site internet :</p> <p>Tout associé non débiteur envers la coopérative peut demander soit à démissionner si toutes ses parts ont été entièrement libérées depuis plus de trois ans, soit à retirer ses parts qui seraient entièrement libérées depuis plus de trois ans.</p> <p>Une demande de démission ou de retrait de parts ne peut être introduite que dans les six premiers mois de l'année sociale, conformément à l'article 367 du code des sociétés.</p> <p>Le Conseil d'administration peut répondre par un refus à une demande dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si ce retrait ou cette démission a pour effet de réduire le capital à un montant inférieur à la part fixe établie par les présents statuts ou de réduire le nombre des associés à moins de trois. • s'il menace de provoquer la liquidation de la coopérative ou de mettre gravement son fonctionnement en péril. <p>L'associé démissionnaire a droit au remboursement de sa part telle qu'elle résultera du bilan de l'année sociale pendant laquelle sa demande de démission ou de retrait a pris effet.</p> <p>Les remboursements ne pourront excéder annuellement un dixième de l'actif net, tel qu'il figurera au bilan précédent.</p> <p>Si par suite d'une ou de plusieurs démissions, exclusions ou</p>

	<p>demandes de remboursement partiel, les remboursements à opérer devaient dépasser la limite d'un dixième de l'actif net prévue ci-avant ou avoir pour conséquence de mettre en péril la trésorerie de la société, ou encore avaient pour conséquence que l'actif net suivant la définition de l'article 429 du Code des sociétés soit réduit en dessous de la part fixe du capital social, le conseil d'administration devra étaler les remboursements, en s'efforçant de respecter un délai maximum de 36 mois à compter de l'approbation des comptes annuels servant de base au calcul de la part.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	<p>Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. La part de coopérateur a le même rang qu'une action de société, soit le dernier.</p>
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>En référence à l'article 7. Titres II des Statuts de la coopérative disponibles sur le site internet :</p> <p>Les parts sociales ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, qu'entre associés, moyennant l'agrément du conseil d'administration (art. 362 C. soc.). Toutefois, elles peuvent être transmises à des tiers, moyennant l'agrément du conseil d'administration rentrant dans l'une des catégories suivantes et qui remplissent les conditions d'admission requises par les présents statuts : le conjoint du cédant ou du testateur ; les descendants ou ascendants en ligne directe ; les collatéraux jusqu'au deuxième degré.</p> <p>Les parts représentant des apports ne consistant pas en numéraire ne peuvent être cédées que dans les conditions, les formes et les délais prévus par la loi. (art. 363 C. soc.).</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	<p>N/A.</p>
7. Politique de dividende	<p>Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale.</p> <p>En référence à l'article 28. Titres VI des Statuts de la coopérative disponibles sur le site internet :</p> <p>Le taux d'intérêt octroyé aux parts du capital social ne peut dépasser le taux fixé par le Roi pour les sociétés coopératives agréées par le Conseil national de la coopération. Aujourd'hui, ce taux est de 6%.</p>
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	<p>Le dividende est généralement distribué avant le 30 juin de l'année de l'Assemblée Générale Ordinaire.</p>

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Toutefois, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont exemptées de la retenue à la source sur le premier versement des dividendes. Pour l'année de revenus 2021, année d'évaluation 2022, le montant de l'exonération est de 800 €.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Emissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 Namur info@emissions-zero.coop Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Moulin du Bois de la Hutte

	année de construction	début exploitation								
Compte de résultats	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2037	2042	2047
	0	1	2	3	4	5	10	15	20	25
Chiffre d'affaires										
Total ventes		102.631 €	413.434 €	416.387 €	409.827 €	412.868 €	428.775 €	445.910 €	257.316 €	277.203 €
Frais d'exploitation										
Total couts d'exploitation	-3.700 €	-23.807 €	-79.862 €	-93.399 €	-110.178 €	-111.755 €	-124.301 €	-131.325 €	-141.196 €	-151.830 €
Résultat avant amortissement, intérêts et impôts	-3.700 €	78.825 €	333.573 €	322.988 €	299.649 €	301.114 €	304.474 €	314.585 €	116.120 €	125.373 €
Amortissement		-64.094	-256.377	-256.377	-256.377	-256.377	-256.377	-256.377	0	0
Résultat d'exploitation (EBIT)	-3.700 €	14.731 €	77.196 €	66.611 €	43.272 €	44.737 €	48.097 €	58.208 €	116.120 €	125.373 €
Total des Intérêts		-60.441	-88.001	-84.845	-80.820	-76.402	-50.713	-16.467	0	0
Résultat avant impôts (EBT)	-3.700 €	-45.711 €	-10.805 €	-18.234 €	-37.548 €	-31.665 €	-2.616 €	41.741 €	116.120 €	125.373 €
Base taxable										
Déduction pour investissement disponible	0	0	0	0	0	0	0	-41.741	-684	0
Base taxable	-3.700	-45.711	-10.805	-18.234	-37.548	-31.665	-2.616	0	115.436	125.373
Impôt		0	0	0	0	0	0	0	-28.859	-31.343
Résultat net	-3.700 €	-45.711 €	-10.805 €	-18.234 €	-37.548 €	-31.665 €	-2.616 €	41.741 €	87.261 €	94.030 €
Résultat cumulé		-49.411 €	-60.216 €	-78.450 €	-115.998 €	-147.663 €	-229.059 €	-116.186 €	376.681 €	832.744 €
Transfert à la réserve légale	0	0	0	0	0	0	0	2.087	4.363	4.701
Disponible pour dividende	0	0	0	0	0	0	0	39.654	82.898	89.328
Dividende	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat reporté	-3.700	-45.711	-10.805	-18.234	-37.548	-31.665	-2.616	39.654	82.898	89.328

20	15/06/2021	BE 0888.239.292	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21211.00105	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **EMISSIONS ZERO**
 Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée
 Adresse: Rue Nanon N°: 98 Boîte:
 Code postal: 5000 Commune: Namur
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur
 Adresse Internet: gtfincances@emissions-zero.coop

Numéro d'entreprise BE 0888.239.292

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 26-07-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 03-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.2, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

CORBET Renaud

Rue Bousalle 1
5300 Andenne
BELGIQUE

Début de mandat: 13-10-2017

Fin de mandat: 12-10-2021

Administrateur

FRANCOIS Joseph

Rue Gambremont 34
7830 Silly
BELGIQUE

Début de mandat: 13-10-2017

Fin de mandat: 12-10-2021

Administrateur

INSTALLE Marc

Rue de Ciergnon 18
5580 Rochefort
BELGIQUE

Début de mandat: 25-03-2018

Fin de mandat: 24-03-2022

Administrateur

MERTENS Emmanuel

Rue de Warichet 13
1325 Chaumont-Gistoux
BELGIQUE

Début de mandat: 25-03-2017

Fin de mandat: 24-03-2021

Administrateur

PILLIEZ Jean

Place Try Colau, 13
6042 Lodelinsart
BELGIQUE

Début de mandat: 13-10-2017

Fin de mandat: 12-10-2021

Administrateur

BAUDEAUX Claudine

Rue de la Cambre 272
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Fin de mandat: 03-02-2020

Administrateur

N°	BE 0888.239.292		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>4.230.863</u>	<u>3.902.522</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	771.251	689.887
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		252
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	771.251	689.635
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.459.612	3.212.635
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.046.173</u>	<u>1.050.817</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	68.242	137.422
Créances commerciales		40	4.913	73.209
Autres créances		41	63.329	64.213
Placements de trésorerie		50/53	229.571	371.626
Valeurs disponibles		54/58	562.896	277.660
Comptes de régularisation		490/1	185.464	264.109
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.277.036	4.953.339

N°	BE 0888.239.292	A-cap 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	367.460	111.723
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	315.024	62.647
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	52.436	49.076
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		20.886
Affectation aux capitaux propres		691/2	100.000	3.132
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		3.132
aux autres réserves		6921	100.000	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	144.976	52.436
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	122.484	77.041
Rémunération de l'apport		694	121.704	76.717
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697	780	324

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	865.154

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8169 170.575

Cessions et désaffectations

8179

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8189

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8199 1.035.729

Plus-values au terme de l'exercice

8259P XXXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8219

Acquises de tiers

8229

Annulées

8239

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8249

Plus-values au terme de l'exercice

8259

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329P XXXXXXXXXXXXX

175.267

Mutations de l'exercice

Actés

8279 89.211

Repris

8289

Acquis de tiers

8299

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8309

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8319

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329 264.478

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

22/27 771.251

N°	BE 0888.239.292	A-cap 6.1.3
----	-----------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	3.212.635
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	246.977	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	3.459.612	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	3.459.612	

N°	BE 0888.239.292	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	57.801
8912	239.474
8913	174.250
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	10.857	
76A		
76B	10.857	
66		
66A		
66B		
6502		

N°	BE 0888.239.292	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la SCRL "EMISSIONS ZERO"

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2012. Corrigé par CBB en accord avec AD.

1. Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements déjà effectués si pas neufs. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs. Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements

les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation dans la rubrique concernée:

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.);
- Frais de coordination sécurité et santé;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD);
- Frais de géomètres;
- Frais d'études pour les demandes de permis unique (études d'incidence environnementale, études radar, études avifaune, etc.);
- Frais pour la participation à des appels d'offres.

La durée de vie des immobilisations corporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

Ces durées de vie se résument comme suit:

Immobilisations incorporelles

- Dépenses de développement 5 ans
- Etudes techniques et permis 10 ans

Immobilisations corporelles

- Frais accessoires sur achats de terrains 1 an : (Cf. proposition d. dans <http://www.ipcf.be/Index.asp?Idx=1457>)
- Matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres max. 20 ans

3. Les immobilisations financières:

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Les créances commerciales et autres créances:

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

5. Les valeurs disponibles:

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

6. Les dettes:

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

7. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan.

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- Une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement (machines et frais accessoires) avec un minimum de 80 000,00 EUR par machine conformément à la réglementation de la Région Wallonne et ce par parts égales étalées sur 15 ans.

- Une provision pour couvrir le remplacement du générateur 12 ans après la mise en service de l'éolienne à concurrence de 1/12e du prix chaque année.

- Lors du démarrage de chaque parc éolien, les amortissements, la provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place et la provision pour grosses réparations et/ou gros entretiens des éoliennes débutent à partir du premier mois de production.

- Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

N°	BE 0888.239.292	A-cap 7.1
----	-----------------	-----------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
LES MOULINS DU HAUT PAYS BE 0821.754.504 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Tourelle 53 7370 Dour BELGIQUE	Parts nominatives	499	49,95		31-12-2020	EUR	1.100.000	377.716
OCHAIN ENERGIE BE 0537.734.049 Société coopérative à responsabilité limitée Rue d'Abée 49 4557 Tinlot BELGIQUE	Parts nominatives	2.500	64,1		30-06-2020	EUR	1.260.000	232.997
BRIQUE DE TERRE BE 0684.756.652 Société coopérative à responsabilité limitée Place Try Colau 13 6042 Lodelinsart BELGIQUE	Parts nominatives	500	33,11		30-06-2020	EUR	142.400	-8.773
COCITER BE 0508.727.881 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE					31-12-2019	EUR	1.102.000	-46.060

N°	BE 0888.239.292							A-cap 7.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-----------

	Parts nominatives	150	13,61					
CORENOVE BE 0699.603.986 Société coopérative à responsabilité limitée Parc Créalis Bâtiment Regain - Rue Phocas Lejeune 25/1 5032 Mazy BELGIQUE					31-12-2019	EUR	117.873	-32.327
	Parts nominatives	198	26,98					
MONCEAU HYDRO BE 0635.808.373 Société anonyme Rue Nanon 98 5000 Namur BELGIQUE					31-12-2019	EUR	381.701	16.876
	Parts nominatives	375	37,5					
HYDRO-ELECTRICITE OURTHE ET SAMBRE BE 0715.759.634 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE					31-12-2019	EUR	1.200.000	-4.295
	Parts nominatives	300	25					

20	08/09/2020	BE 0888.239.292	13	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20517.00052	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **EMISSIONS ZERO**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée

Adresse: Rue Nanon

N°: 98

Boîte:

Code postal: 5000

Commune: Namur

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0888.239.292

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

26-07-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

29-08-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.1.1, A 6.2, A 6.4, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

CORBET Renaud

Rue Bousalle 1
5300 Andenne
BELGIQUE

Début de mandat: 13-10-2017

Fin de mandat: 12-10-2021

Administrateur

FRANCOIS Joseph

Rue Gambremont 34
7830 Silly
BELGIQUE

Début de mandat: 13-10-2017

Fin de mandat: 12-10-2021

Administrateur

INSTALLE Marc

Rue de Ciergnon 18
5580 Rochefort
BELGIQUE

Début de mandat: 25-03-2018

Fin de mandat: 24-03-2022

Administrateur

MERTENS Emmanuel

Rue de Warichet 13
1325 Chaumont-Gistoux
BELGIQUE

Début de mandat: 25-03-2017

Fin de mandat: 24-03-2021

Administrateur

PILLIEZ Jean

Place Try Colau, 13
6042 Lodelinsart
BELGIQUE

Début de mandat: 13-10-2017

Fin de mandat: 12-10-2021

Administrateur

BAUDEAUX Claudine

Rue de la Cambre 272
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Fin de mandat: 03-02-2020

Administrateur

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		
	20		
	ACTIFS IMMOBILISÉS		
	21/28	3.902.522	3.145.255
	Immobilisations incorporelles		
6.1.1	21		
	Immobilisations corporelles		
6.1.2	22/27	689.887	564.550
	Terrains et constructions		
	22		
	Installations, machines et outillage		
	23		
	Mobilier et matériel roulant	252	2.185
	24		
	Location-financement et droits similaires		
	25		
	Autres immobilisations corporelles	689.635	562.365
	26		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	27		
	Immobilisations financières		
6.1.3	28	3.212.635	2.580.705
	ACTIFS CIRCULANTS		
	29/58	1.050.817	1.313.186
	Créances à plus d'un an		
	29		
	Créances commerciales		
	290		
	Autres créances		
	291		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	3		
	Stocks		
	30/36		
	Commandes en cours d'exécution		
	37		
	Créances à un an au plus		
	40/41	137.422	127.466
	Créances commerciales	73.209	88.634
	40		
	Autres créances	64.213	38.832
	41		
	Placements de trésorerie		
	50/53	371.626	1.042.042
	Valeurs disponibles		
	54/58	277.660	81.170
	Comptes de régularisation		
	490/1	264.109	62.508
	TOTAL DE L'ACTIF	4.953.339	4.458.441
	20/58		

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	24.838	8.080
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	132.046	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	107.208	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	80.248	50.020
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	868	868
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-56.278	-42.808
Produits financiers	6.4	75/76B	125.043	48.880
Produits financiers récurrents		75	125.043	48.880
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	6.118	3.891
Charges financières récurrentes		65	6.118	3.891
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	62.647	2.181
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	62.647	2.181
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	62.647	2.181

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	111.723	89.936
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	62.647	2.181
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	49.076	87.755
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	20.886	17.832
Affectations aux capitaux propres		691/2	3.132	109
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	3.132	109
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	52.436	49.076
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	77.041	58.583
Rémunération du capital		694	76.717	57.935
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697	324	648

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXX	659.569
8169	205.585	
8179		
8189		
8199	865.154	
8259P	XXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXX	95.019
8279	80.248	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	175.267	
22/27	689.887	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	2.580.705
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	631.930	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	3.212.635	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	3.212.635	

N°	BE 0888.239.292	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
42	56.997
8912	236.142
8913	235.383
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

N°	BE 0888.239.292	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la SCRL "EMISSIONS ZERO"

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2012. Corrigé par CBB en accord avec AD.

1. Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements déjà effectués si pas neufs. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs. Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements

les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation dans la rubrique concernée:

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.);
- Frais de coordination sécurité et santé;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD);
- Frais de géomètres;
- Frais d'études pour les demandes de permis unique (études d'incidence environnementale, études radar, études avifaune, etc.);
- Frais pour la participation à des appels d'offres.

La durée de vie des immobilisations corporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

Ces durées de vie se résument comme suit:

Immobilisations incorporelles

- Dépenses de développement 5 ans
- Etudes techniques et permis 10 ans

Immobilisations corporelles

- Frais accessoires sur achats de terrains 1 an : (Cf. proposition d. dans <http://www.ipcf.be/Index.asp?Idx=1457>)
- Matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres max. 20 ans

3. Les immobilisations financières:

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Les créances commerciales et autres créances:

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

5. Les valeurs disponibles:

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

6. Les dettes:

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

7. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan.

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- Une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement (machines et frais accessoires) avec un minimum de 80 000,00 EUR par machine conformément à la réglementation de la Région Wallonne et ce par parts égales étalées sur 15 ans.
- Une provision pour couvrir le remplacement du générateur 12 ans après la mise en service de l'éolienne à concurrence de 1/12e du prix chaque année.

- Lors du démarrage de chaque parc éolien, les amortissements, la provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place et la provision pour grosses réparations et/ou gros entretiens des éoliennes débutent à partir du premier mois de production.

- Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

N°	BE 0888.239.292	A 7.1
----	-----------------	-------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
LES MOULINS DU HAUT PAYS BE 0821.754.504 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Tourelle 53 7370 Dour BELGIQUE	Parts nominatives	499	49,95		31-12-2019	EUR	1.100.000	321.800
OCHAIN ENERGIE BE 0537.734.049 Société coopérative à responsabilité limitée Rue d'Abée 49 4557 Tinlot BELGIQUE	Parts nominatives	2.500	64,1		30-06-2019	EUR	1.260.000	104.962
BRIQUE DE TERRE BE 0684.756.652 Société coopérative à responsabilité limitée Place Try Colau 13 6042 Lodelinsart BELGIQUE	Parts nominatives	500	33,11		30-06-2019	EUR	142.400	-6.241
COCITER BE 0508.727.881 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Parts nominatives	150	13,61		31-12-2019	EUR	1.102.000	-46.060
					31-12-2019	EUR	150.200	-32.327

N°	BE 0888.239.292							A 7.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	-------

CORENOVE BE 0699.603.986 Société coopérative à responsabilité limitée Route de Perwez 90 5310 Eghezée BELGIQUE	Parts nominatives	198	26,98					
MONCEAU HYDRO BE 0635.808.373 Société anonyme Rue Nanon 98 5000 Namur BELGIQUE	Parts nominatives	375	37,5		31-12-2019	EUR	78.000	16.876
HYDRO-ELECTRICITE OURTHE ET SAMBRE BE 0715.759.634 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Parts nominatives	300	25		31-12-2019	EUR	1.200.000	-4.295

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ du 3 avril 2021 au siège social de la SC [Immeuble Mundo - Rue Nanon 98 - 5000 NAMUR], sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2020

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (art. 3:6 du CSA)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le résultat d'exploitation fait apparaître, un bénéfice de 315.023,94 € :

- le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 194.194,58 € comprenant les redevances et certificats verts d'Entra et de Courcelles ainsi que 50 jours de fonctionnement du PASS.

Les charges d'exploitation de 158.055,79 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 68.079,34 €,
- l'amortissement du programme Addme, des installations photovoltaïques d'ENTRA et de Courcelles, ainsi que du PASS (prorata) pour 89.210,45 €,
- la cotisation spéciale sociétés de 868,00 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 268.027,82 € .

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 304.166,61 €

Résultat exceptionnel : le chiffre d'affaire entrant dans le champ de la TVA depuis 2019, nous avons pu récupérer 10.857,33 € de 2019.

Il n'y a pas d'impôts à prévoir.

Ce bénéfice de 315.023,94 €, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 52.436,10 € donne un bénéfice à affecter de 367.460,04 € que le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

Bénéfice cumulé	367.460,04
Dotation au fonds spécifique	-100.000,00
Dividendes 3 %	-121.703,40
Bonus	- 780,36
Résultat à reporter	144 976,28

2. **Bilan**

Le **total du bilan** s'élève à 5.277.036,03 € au 31 décembre 2020, contre 4.953.338,65 € au 31 décembre 2019.

Cette augmentation de 323.364,38 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des actifs corporels de 175.575,00 € diminués des amortissements,
- Dans les actifs financiers, une augmentation des participations de 246.976,42 €
Enfin, la créance de MHP diminue chaque année de 38.070 €
- Les CV de Entra et de Courcelles ayant été payés cette année, seuls les montants de 2020 apparaissent dans les produits acquis

Compensée au passif par :

- une augmentation des capitaux propres de 331 492,34 €
- une diminution de 57.800 € des dettes à long et une augmentation des dettes à court terme de 7 794,96 €

Evolution des affaires d'EZ (art. 3 :6 du CSA.)

3. Faits marquants de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : un excellent dividende de MHP de 175.500 €.

1. Les administrateurs :

Composition actuelle :

- CORBET Renaud
- FRANCOIS Joseph
- GILLON Xavier
- INSTALLE Marc
- MERTENS Emmanuel
- PILLIEZ Jean
- SCHARZBAUM Gaëtan

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Le principal risque opérationnel est plutôt de nature politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part prépondérante dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent, d'EZ.

Les conditions climatiques, vents, ensoleillement et secheresse sont le deuxième risque opérationnel impactant fortement notre rentabilité.

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence. Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est bien exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement marquant n'est survenu après la clôture de l'exercice.

* * * * *

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 15 mars 2021

Pour le Conseil d'administration,

Joseph FRANCOIS
Administrateur

Marc INSTALLÉ
Administrateur

Jean PILLIEZ
Administrateur

Rapport de vérification des comptes de la SCRL Émissions Zéro
Rue Nanon, 8, 5000 Namur N° d'entreprise BE 0888.239.292
présenté à l'assemblée générale du 03 avril 2021.

Conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'assemblée générale ordinaire du samedi 29 août 2020, nous avons procédé à la vérification des comptes de la société pour l'exercice s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2020.

il nous a été donné accès aux fiches comptables et aux justificatifs par la voie électronique. Il a été répondu à nos questions par mail ou par téléphone. Vu les circonstances, aucune réunion physique n'a été tenue.

Tous les éléments comptables demandés ont été mis à notre disposition par M. Jean Pilliez et Mme Claudine Baudeaux qui nous ont également donné tous les renseignements et explications souhaités.

Nous avons procédé à une vérification par sondages a différentes pièces comptables (factures ventes, factures achats, paiements, notes de frais, amortissements) et celle-ci n'appelle aucune remarque de notre part.

Après analyse du bilan, nous constatons que les moyens de financement sont en augmentation et leurs affectations démontrent que les projets développés par la coopérative rencontrent les objectifs qu'elle s'est fixée. Au niveau du compte de résultats les ventes et prestations ainsi que les produits financiers sont en augmentation. Cumulés avec une petite baisse des coûts des ventes et prestations, le résultat de l'exercice montre un montant de 315.023,94 € donnant plus d'aisance financière.

Les comptes bancaires portent bien les soldes au 31 décembre suivants : Belfius, compte épargne, 125.051,13 € et compte courant, 369.429,16 € ; Triodos, compte épargne, 104.520,00 € et compte courant, 93.480,68 ; Crelan, compte courant, 99.986,00 €.

En conclusion, nous déclarons que le bilan (pieds de bilan de 5.277.036,03 €) et le compte annuels 2020 (Bénéfice à affecter de 367.460,04 €) tels qu'ils nous ont été présentés reflètent la situation de la société SCRL Émissions Zéro au 31/12/2020.

Nous déclarons avoir vérifié et approuvé les comptes de SCRL Émissions Zéro pour l'exercice comptable 2020 qui seront soumis à l'AG de SCRL Émissions Zéro du 3 avril 2021.

Date : 16/03/2021

Michel DAMAY

Héroid HONORE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ dev qui se déroulera le samedi 29 août 2020 à 9 heures à huis clos, sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2019.

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (art. 3:6 du CSA)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le résultat d'exploitation fait apparaître, une perte de 56.278.18 € :

- le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 132.046,43 € comprenant les redevances et certificats verts d'Entra et les premiers résultats des panneaux de Courcelles.
- Les charges d'exploitation de 188.324,61 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 107.208,48
- l'amortissement des installations photovoltaïques d'ENTRA et de Courcelles (prorata) pour 80.248,13 €,
- la cotisation spéciale sociétés de 868,00 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 118.924,98 € qui inclut le premier dividende de Ochain Energie.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 62.646.80 €.

Aucun **résultat exceptionnel** n'a été acté durant l'exercice 2019.

Il n'y a pas d'impôts à prévoir.

Ce résultat positif, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 49.076,09 € donne un bénéfice à affecter de 111.722,89 € que le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

Bénéfice reporté de 2018	49.076,09
Bénéfice de l'exercice	62.646,80
Réserve légale	-3.132,34
Prélèvement sur fonds spécifique	20.886,25
Dividendes 2 %	-79.540,00
Bonus	-301,21
Résultat à reporter	49.635,59

2. **Bilan**

Le **total du bilan** s'élève à 4.953.338,65 € au 31 décembre 2019, contre 4.458.441,23 € au 31 décembre 2018.

Cette augmentation de 494.847,92 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des actifs immobilisés de 205.585 € pour les derniers panneaux de Courcelles, mais diminués des amortissements,
- Dans les actifs financiers, une augmentation des participations de 70.000 € pour Cociter et 150.000 € pour HOSe. Des prêts de 275.000 € à HOSe et 200.000 € à SPS (Société photovoltaïque et de services) pour le financement de centrales solaires sur les toits d'une série d'établissements scolaires du réseau de la Communauté Française à Bruxelles. Enfin, la créance de MHP diminue chaque année de 38.070 €
- Une augmentation des créances à court terme de 57.958 € principalement due aux factures de redevance de Courcelles établies en décembre, une diminution

de 473.925 € pour le total des comptes bancaires et une augmentation des comptes de régularisation de 125.071 € : il s'agit de Certificats verts que la CWAPE tarde à nous payer et le premier dividende d'Ochain payé en février 2020 .

-

Compensée au passif par :

- une augmentation des capitaux propres de 264.940 €
- une augmentation de 254.364 € des dettes à long terme (emprunt Belfius pour une partie des panneaux de Courcelles = 324.000 €) et une augmentation des dettes à court terme de 31.007 €

Evolution des affaires d'EZ (art. 3 :6 du CSA.)

Faits marquants de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : un excellent dividende de MHP de 175.500 € à la clôture 2019.

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Le seul risque opérationnel est plutôt de nature politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part prépondérante dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent, d'EZ.

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence. Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est bien exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Valorisation des certificats verts

Pour ENTRA, nous sommes toujours en attente de la validation par la CWAPE des premières déclarations d'injection, passage obligé pour entrer en possession des CV et les vendre. Soit à fin mars 2020, déjà 32 mois d'attente !

Pour Courcelles nous avons déjà reçu l'approbation de la CWAPE pour le home Spartacus-Huart et la crèche communale.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Affaire VENTIS/TABNRG contre EZ/ECOPOWER

La justice est lente, à ce jour nous n'avons pas d'information sur l'issue de ce problème déjà évoqué dans le rapport de 2017

* * * * *

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 30 juillet 2020.

Pour le Conseil d'administration,

Joseph FRANCOIS
Administrateur

Marc INSTALLÉ
Administrateur

Jean PILLIEZ
Administrateur

Rapport de la vérification des comptes 2019 d'Emissions Zéro

EN GENERAL

1. Il nous a été donné accès aux fiches comptables et aux justificatifs par la voie électronique. Il a été répondu à nos questions par mail ou par téléphone. Vu les circonstances, aucune réunion physique n'a été tenue.
2. Nous avons étendu notre documentation aux comptes annuels (publics) déposés à la Banque Nationale par les entreprises liées (MHP, Ochain Energie, Monceau Hydro, COCITER) et par des entreprises citées dans les comptes d'EZ. Malgré qu'ainsi nous ne disposons d'informations qu'avec retard (les derniers comptes visibles sont ceux de 2018) cela nous aide à éclairer certaines choses.
3. Nous avons complété notre documentation avec les notes présentées par le CA à deux AG où d'importantes décisions ont été prises, d'abord en matière de tiers investisseur Photovoltaïque le 21/06/2017, ensuite d'Hydroélectricité le 30/06/2018, afin de nous permettre de mieux situer certaines opérations dans leurs différents contextes.

RAPPORT DE VERIFICATION

- A. Les montants sur les comptes bancaires au 31/12/2019, tels qu'indiqués par le CA d'EZ, c'est-à-dire BELFIUS compte courant 140.884,09 € ; BELFIUS compte épargne 35.029,53 € ; TRIODOS compte courant 136.776,14 € ; TRIODOS compte épargne 336.596 € ont été vérifiés sur les extraits informatiques.
- B. Les notes de frais ont été examinées en détail. En outre un contrôle de l'addition des notes de frais des 2 personnes présentant les récapitulatifs les plus importants a été fait. Pas de remarques. Une forte augmentation est constatée par rapport à l'an dernier ; elle semble justifiée par le développement de projets propres et de projets avec d'autres coopératives.
- C. Diverses autres dépenses et recettes ont été vérifiées. L'objectif était de contrôler si ce nous avons dépensé était pertinent et si nous avons bien reçu ce qui était prévu. Il n'y a pas de remarque.
- D. Nous avons également cherché à savoir si les rendements des activités de production propre (photovoltaïque) sont en ligne avec ce qui avait été promis par le CA le 21/06/2017, soit *une rentabilité des capitaux propres (ROE - Return on Equity) de l'ordre de 6 à 7% par an, en moyenne*. Nous avons tenté de faire cette vérification. Il nous apparaît qu'il y a réellement un boni, mais nous ne pouvons calculer précisément le ROE pour Courcelles (ENTRA est un cas un peu à part). Nous demandons que, pour l'an prochain, le CA présente cette récapitulation recettes/dépenses (avec calcul du ROE) à l'AG dans un objectif de transparence. Et au-delà, d'une plus grande participation des coopérateurs.

Il y a 4 autres remarques. Vu les circonstances elles sont rédigées sous la forme de questions posées au Conseil d'administration.

1. LE PRET SPS

Il a été fait un prêt subordonné (c'est à dire «à risque») d'un montant de 200.000 € à la **Société Anonyme** «Société Photovoltaïque et de Services». Cette dernière fait partie du groupe **Invest Minguet Gestion SA**, Holding immobilière privée très importante. Il s'agit donc d'électricité verte mais non citoyenne. Est-ce que ce prêt entre bien dans l'esprit de la note du 21/06/2017 sur l'activité de tiers-investisseur en matière photovoltaïque ?

2. COCITER

Pour soutenir le développement de COCITER, EZ a versé en 2019 70.000 € de capital supplémentaire (total 150.000 €) et a payé une participation aux frais de gestion d'environ 30.000 € pour 2018 et 2019. Tout cela est bien régulier par rapport aux décisions de l'AG. Toutefois, la participation aux frais de gestion n'est pas en rapport avec le nombre de coopérateurs EZ clients de COCITER (que nous ne connaissons pas). Le partage serait peut-être en rapport avec l'importance des Bilans des coopératives actionnaires de COCITER. Pour plus de transparence, pourrions-nous connaître la clé de répartition de ces frais de gestion et son mécanisme ?

Cela aurait l'avantage complémentaire de nous permettre d'évaluer de combien (dans l'ensemble des déficits cumulés depuis la création de COCITER) nous serions au moins moralement responsables.

3. LA FILIERE HYDROELECTRIQUE

Il nous a été dit à l'AG (note du 30/06/2018) qu'il ne fallait pas s'attendre à une forte rentabilité des centrales hydroélectriques sur la Sambre, celles de l'Ourthe venant compenser. Mais, d'après des informations puisées à la BNB, Monceau Hydro présente des pertes cumulées au 31/12/2018 de 217.264 €. Nous savons que l'été 2018 été très sec, mais l'été 2019 aussi. Et comme les déficits devront bien être apurés un jour pourrions-nous avoir une évaluation de celui de Monceau Hydro au 31/12/2019 ?

4. LA RESERVE INDISPONIBLE

Après l'AGO de l'an dernier et la discussion qu'il y a eue sur la réserve indisponible, je me suis permis d'envoyer une note au CA demandant de prévenir d'éventuels recours. Sans nouvelles, je fais une proposition concrète pour nous mettre en ordre.

Le CA pourrait-il prévoir ce qui sera utilisé (de cette réserve indisponible) dans l'année et demander l'accord de l'AG (par exemple au moment de la présentation du Budget) pour faire sortir en cas de besoin une somme précise de la réserve indisponible en en mentionnant le but ?

Le 24 juillet 2020,
Claude Adam.